



CABINET  
LAUNAY  
AUDIT

Agnès LAUNAY

Commissaire aux Comptes

## ARPE NORMANDIE

51, quai de Juillet  
14000 CAEN

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

424, avenue des Digues  
14125 FLEURY-SUR-ORNE  
Tél. : 06 78 29 93 10  
a.launay@launay-audit.fr

Cabinet Launay et Associés, Audit - SARL, au capital de 16 000 € - SIRET 350 873 899 00032 - RCS CAEN B 350 873 899  
Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Caen

**ARPE NORMANDIE**  
51, quai de juillet  
14000 CAEN

Mesdames, Messieurs les Membres de l'association,

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 mai 2022 nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur le contrôle des comptes annuels de l'association ARPE NORMANDIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et qui se traduisent par :

- un total de produits d'exploitation de ..... 254.181 euros
- un résultat positif de..... 20.881 euros
- un montant total de bilan de..... 271.845 euros

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

### **II. Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, depuis la date d'ouverture de cet exercice comptable jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les principales diligences accomplies par nos soins.

- Analyse des procédures et du contrôle interne ;
- Contrôle de la réalité des immobilisations nouvellement inscrites à l'actif et observation du bon respect de la permanence des méthodes de dépréciation des immobilisations d'un exercice à l'autre ;
- Contrôles de réalité (d'existence) sur % significatif du poste des autres achats et charges externes ;
- Contrôle des encaissements des créances clients sur % significatif du poste et appréciation de la pertinence de l'absence de dépréciations ;
- Contrôle mathématique des états de rapprochements bancaire de clôture et observation du bon dénouement des opérations en état de rapprochement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III. Vérifications du rapport moral d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral d'activité et financier soumis à votre approbation.

#### **IV. Responsabilités du conseil d'administration et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

#### **V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

- omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
  - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances où événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fleury-sur-Orne, le 12 juillet 2024

La Commissaire aux Comptes

A stylized signature in black ink, appearing to read 'A. LAUNAY', written over a horizontal line.



## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	31/12/2023 (Euros)		31/12/2022 (Euros)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Ret.	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 008	22 376	8 631	16 778	- 8 147
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>31 008</b>	<b>22 376</b>	<b>8 631</b>	<b>16 778</b>	<b>- 8 147</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	5 308		5 308	6 916	- 1 808
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				481	- 481
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	65 695		65 695	103 506	- 17 811
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	170 796		170 796	27 763	143 033
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 414		1 414	1 414	
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>263 214</b>		<b>263 214</b>	<b>138 685</b>	<b>124 546</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	294 221	22 376	271 845	155 444	116 401
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>294 221</b>	<b>22 376</b>	<b>271 845</b>	<b>155 444</b>	<b>116 401</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	31/12/2023 (Euros)		31/12/2022 (Euros)		Variation
<i>Capitaux Propres</i>					
Capital social ou individuel (dont versé : )					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	110 745		82 168	28 577	
Résultat de l'exercice	20 881		29 163	- 8 282	
Subventions d'investissement	2 871		7 728	- 4 857	
Provisions réglementées					
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>134 497</b>		<b>119 060</b>	<b>15 437</b>	
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
<b>TOTAL (II)</b>					
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
<b>TOTAL (III)</b>					
<i>Emprunts et dettes</i>					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 624		8 279	- 2 855	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel	6 792		2 646	4 146	
. Organismes sociaux	11 989		9 710	2 279	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés	250		1 996	- 1 746	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	213		243	- 30	
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance	112 480		13 510	98 970	
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>137 348</b>		<b>35 254</b>	<b>100 954</b>	
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)					
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>271 845</b>		<b>155 444</b>	<b>116 401</b>	

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Evénements	Total	Total		
Ventes de marchandises	128		128	1 570	- 1 442	-91,85
Production vendue biens						
Production vendue services	21 626	3 030	24 656	49 384	- 24 728	-50,07
Chiffres d'affaires Nets	21 754	3 030	24 784	50 954	- 26 170	-51,36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues			221 098	231 468	- 10 370	-4,48
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			2 532	9 918	- 7 386	-74,47
Autres produits			5 766	8 952	- 3 186	-35,59
Total des produits d'exploitation			254 181	301 202	- 47 111	-15,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			76 930	113 083	- 36 153	-31,97
Impôts, taxes et versements assimilés			2 387	2 282	105	4,60
Salaires et traitements			109 158	110 135	- 977	-0,89
Charges sociales			41 867	36 365	5 502	15,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			8 147	9 458	- 1 311	-13,86
Autres charges			517	3 814	- 3 297	-86,44
Total des charges d'exploitation			238 006	275 136	- 36 130	-13,13
RESULTAT EXPLOITATION			15 175	26 066	- 10 891	-41,86
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			411	4	407	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			411	4	407	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER			411	4	407	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			15 586	26 070	- 10 484	-40,63

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	Total	Total	Total	Total		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	438	607	- 169	-27,84		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 858	4 547	311	6,84		
Rapports sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels	5 296	5 154	142	2,75		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 151	- 2 151	-100		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles		2 151	- 2 151	-100		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 296	3 003	2 293	76,36		
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Total des Produits	259 885	306 460	- 46 575	-15,19		
Total des charges	239 006	277 287	- 38 281	-13,61		
RESULTAT NET	20 881	29 173	- 8 292	-28,46		
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## Annexes Associations 2023

## PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
  - Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
  - Description des moyens mis en œuvre
- L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 271 844,94 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 20 881,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/07/2024 par les dirigeants.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

## METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## Evaluation des Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :  
- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

## Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

## Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'état et dans le lieu où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulée sur une période de 5 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	31 008			31 008
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>31 008</b>			<b>31 008</b>

*Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	85 695
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>85 695</b>

## Annexes Associations 2023 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	82 168				110 745
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	29 163				20 881
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>111 332</b>				<b>131 626</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	7 728				2 871
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>119 060</b>				<b>134 497</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

## Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	

## Annexes Associations 2023 (suite)

## AUTRES INFORMATIONS

## Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

## Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 1500 E.

